

N/REF : 4/04/2024 9H08 C:024871 I:31365

APPIMMO

V/Email reçu le Jeudi 04/04/2024 à 9H08

**38, RUE DU TURENNE
38000 GRENOBLE**

**IMMEUBLE : 2 BOBILLOT
2, RUE SERGENT BOBILLOT
38000 GRENOBLE**

St Martin-H, le 10 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2/4 BOBILLOT - MR GUENEAU 06.72.82.85.83 - 06.72.82.85.83
*

MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE CAMERA DANS LES CONDUITES POUR VOIR S IL Y A
DES BOUCHONS RESIDUELS, DES FUITES, DES FISSURES, DES TROUS.....
DANS LA CONDUITE QU'ON A DEBOUCHEE SEMAINE DERNIERE

Donneur d'ordre : _ DSP Dispatcher P1/P2

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

INTERVENTION LE 09/04/2024

- DEBOUCHAGE COLONNE PLUVIAL DEPUIS LA COLONNE SUR LA TERRASSE AU 4E ETAGES
- PASSAGE CAMERA BUTEE AU NIVEAU DU PLAFOND DU 4E ETAGES CHEZ MR GUIGNIER
- PRESENCE DE GRAVATS
- SUITE A EAU CONTRE LE MUR EN CAVE PASSAGE PRESSION ET CAMERA + FLUO SUR LA COLONNE EAUX PLUVIALES
- LA FLUO SORT CONTRE LE MUR

INTERVENTION LE 11/04/2024

PASSAGE CAMERA DEPUIS LA VENTILATION PRIMAIRE DE LA MONTEE 2
BUTEE AU NIVEAU DU RENVOI INFORMATIONB POUR LE PLOMBIER
MONTEE 4 IMPOSSIBILITÉ DE PASSER LA CAMERA CAR LA VENTILATION PRIMAIRE TROP PETIT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	353,80
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	176,90	176,90
TOTAL H.T.				530,70
T.V.A. a 10,00%				53,07
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>583,77</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN